UnsaCadresALCA

SNCF Réseau – Direction Territoriale ALCA

Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne

Avril 2016

DP CADRES DT ALCA DU 30 MARS

Le 30 mars s'est tenue la réunion DP cadres Réseau sur le périmètre de la Direction territoriale ALCA.
Réunion présidée par M. ALLARY Directeur de la DT ALCA (ex RFF) assisté de. M DOISNEAU Directeur du TP NEN et Mme.JACQUART (Gest. Adm et Fin)
Vous trouverez ci-dessous nos questions :

1-Un accord d'intéressement a été signé le 30 juin 2015 par la Direction du Groupe Public Ferroviaire et les organisations syndicales. La délégation UNSA souhaite savoir quand sera versé l'intéressement ? Quelles seront les modalités pour que cette prime soit versée sur le PEE et donc exonérée d'impôts sur le revenu ?

À compter du 14 avril 2016, tous les salariés du Groupe public ferroviaire bénéficiaires de la prime d'intéressement, au titre des résultats 2015, recevront à leur domicile un bulletin d'option indiquant le montant de leur prime individuelle d'intéressement et les trois possibilités offertes pour son versement. Ils doivent impérativement renvoyer le bulletin d'option à Natixis, gestionnaire de l'épargne salariale du Groupe public ferroviaire et ce, dans les 15 jours suivant sa réception, pour faire connaître leur choix concernant les modalités de versement de la prime d'intéressement.

À défaut de réponse, la prime d'intéressement sera placée automatiquement sur le Plan d'épargne de groupe (PEG).

Le versement de cette prime d'intéressement fait suite à la signature des deux accords du 30 juin 2015 au sein de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau.

Tous les salariés ayant trois mois d'ancienneté au sein du Groupe public ferroviaire, quel que soit leur Épic employeur (SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités), bénéficieront d'une prime d'intéressement au titre des résultats 2015. Le calcul sera effectué au prorata de leur présence au cours de l'année.

Les salariés rattachés à l'Épic SNCF depuis le 1er juillet 2015 (date de la création effective de l'Épic SNCF) disposeront d'une prime d'intéressement au prorata du temps pendant lequel ils étaient rattachés à SNCF Mobilités, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2015.

L'intéressement sera versé fin mai.

Cet accord a été signé par l'UNSA Ferroviaire pour une durée de trois ans. Le placement sur le PEG permet une exonération fiscale de l'intéressement, mais contraint à laisser l'argent pendant 5 ans sauf en cas de déblocage anticipé. Le

dividende salarial est intégré de manière pérenne à la gratification de vacances qui passe de 300 à 400 € et sera versée sur la solde du mois de juin.

2- Quels sont les recours possibles pour un cadre qui souhaite contester les objectifs figurant dans son EIA ?

Il est demandé à tout agent, par l'outil VISEO, de signifier s'il est en accord ou non avec le contenu de l'EIA. Les collaborateurs peuvent également, de façon complémentaire, renseigner la case observations afin de préciser les raisons d'un éventuel désaccord.

Certains dirigeants fixent des objectifs irréalisables qui ne pourront jamais être atteints. En séance, nous avons demandé qu'un rappel soit fait à l'ensemble des managers des Etablissements. L'EIA reste l'argumentaire principal lors de la commission de notation !

3- Charge de travail des DPX :

Suite aux différents accidents survenus ces trois dernières années, nos grands dirigeants ont reconnu que la charge de travail des DPx était importante. La Délégation UNSA-Ferroviaire demande quelles sont les mesures spécifiques appliquées et déterminées dans chaque Etablissement du périmètre ALCA pour améliorer la charge de travail des DPx ? Partager les décisions concrètes semblerait une bonne idée.

EIC Alsace

Une réunion de travail animée par le DET est prévue le 7 avril prochain (initialement prévue le 9 mars) avec la participation de DPX, de DUO et chefs de pôle afin de déterminer les pistes locales permettant d'alléger la charge de travail de l'encadrement opérationnel.

Des réflexions sont menées en parallèle au sein du métier circulation pour déterminer des mesures nationales pour tous les EIC.

Infrapôle Est Européen

Les principales propositions et pistes d'amélioration concernent :

- une nouvelle répartition des missions aux seins des unités entre DU/Ass/DPx (une liste d'actions à la main des UP et secteurs est en cours de déploiement)
- plus de présence terrain des managers en UP (des objectifs fixés à tous les Assistants d'UP et hors KN1)
- la mise en place de moniteurs en pôle pour tutorat de proximité en soutien des secteurs et/ou UP (toutes spécialités)
- la création d'un nouveau mode de traitement des REX astreinte orienté partage
- la création de « réunions métier » globales établissement (à tous les niveaux)
- la reprise en pôle de certaines tâches faites en secteurs
- la mise en place du management visuel
- la création de réunions hebdo production en UP et en pôles
- la simplification de certains documents de travail
- l'uniformisation des méthodes de travail inter UP
- la fourniture aux UP d'outils de pilotage simples et pertinents
- la responsabilisation des chefs d'équipe

- l'amélioration du pilotage partagé RH/QSE de la formation (programmation, évaluation, anticipation des besoins), tout en accentuant l'aide aux DPx
- l'amélioration du suivi des nouveaux embauchés au cours de leurs premières années et de leur formation initiale en renforçant l'accompagnement de leur intégration par le pôle RH et leur manager
- la mise en place d'un parrainage des jeunes par des agents expérimentés (transfert des compétences)

Infrapôle Champagne-Ardenne

12 objectifs ont été identifiés au niveau de l'établissement :

Objectif 1 : diminuer le nombre de sollicitations externes
Objectif 2 : gérer la boite mails
Objectif 3 : gérer le site / diminuer les tâches administratives
Objectif 4 : définir rôle et missions du DPX
Objectif 5 : avoir un appui des pôles
Objectif 6 : gérer son temps pour aller sur le terrain
Objectif 7 : assurer la seule maintenance en unité territoriale
Objectif 8 : externaliser les prélèvements " mission convoi du GI"
Objectif 9 : légitimer le DPX
Objectif 10 : outils informatiques
Objectif 11 : centraliser la mise à jour des EVRP
Objectif 12 : mutualiser l'outillage

EIC LORCA
Un état des lieux est en cours car les situations sont très hétérogènes (zone dense/diffuse, taille des équipes, problématiques multi EF, ….). Des réflexions sont en cours dans chaque UO pour des premières mises en œuvre concrètes avant l'été.
Pour autant, sur un nombre non négligeable de secteurs, les DPX sont déjà dans la cible définie par le Président Rapoport.

Infrapôle Rhénan
« L'ensemble de SNCF Réseau se mobilise pour soutenir les Etablissements dans la réalisation de cet objectif.
Rétablir l'encadrement de proximité dans sa mission fondatrice de management individuel et collectif est une priorité.
A cet effet, le Président a demandé à chaque DET de travailler avec son encadrement pour mettre en œuvre localement les actions qui doivent aboutir à décharger les DPX des tâches non directement liées à l'encadrement de leurs équipes. Pour ce faire, chaque DET est totalement en responsabilité sur l'organisation et la distribution des ressources au sein de son Etablissement.
En complément du travail local, des mesures nationales sont à mettre en œuvre pour :
- Solenniser la programmation des travaux,
- Doter chaque DPX d'un outil de mobilité et d'une solution d'accès Haut Débit,
- Accompagner la montée en compétences des DPX,
- Remettre en cause toute nouvelle application qui ferait perdre du temps aux DPX,
- Lancer un projet qui vise à simplifier le poste de travail informatique du DPX en partant de ses besoins. »

Au niveau de l'établissement : étude en cours.

***L'UNSA Ferroviaire* déplore :**
-l'agrandissement des territoires gérés par des DPX et des DUO qui s'éloignent physiquement de plus en plus de leurs équipes.
-la fatigue et les risques encourus dans des parcours routiers quotidiens pour une bonne partie d'entre eux.
- nous déplorons les missions incompatibles qui leur sont confiées : la formation et le contrôle, la gestion comptable et le management.
La Direction nous a promis de nous tenir informé de l'avancée des travaux.
Cela semble irréaliste sans moyens supplémentaires, l'arlésienne « charge de travail des DPX » va malheureusement continuer…

4-Incidents contraires à la sécurité :

La Délégation UNSA-Ferroviaire demande le nombre d'incidents contraires à la sécurité durant l'année 2015 et pour le début de l'année 2016, le lieu, leurs natures exactes et les mesures prises ?

Les évènements contraires à la sécurité depuis 01/01/2015 (ayant entrainé un incident) sont :

Dachstein le 16/01/2016

Carré 169 : dérangement contraire à la sécurité.

Pénétration en canton occupé du train 754533 de l'EF SNCF Mobilités.

Sans conséquence.

Woippy :

Dérangement contraire à la sécurité sur l'absence d'enclenchement des leviers 24/27 et 26/27 par la zone Isolée (24/03/16)

5-Maintenant que les budgets sont enfin connus dans les Etablissements Infrapoles et infralogs, la délégation souhaite être informée des changements majeurs. Nous souhaitons également savoir si certains chantiers sont prévus en externalisation totale.

Infrapôle Lorraine :

- Remplacement de câbles

- Travaux électriques suite Denguin (calfeutrement des guérites)

Motif : Travaux spécifiques ne nécessitant pas l'utilisation d'agents SE

Infrapôle Champagne Ardenne :

L'établissement n'a pas été retenu dans l'expérimentation de la charge SE (pose /dépose IS) donc pas d'externalisation à ce jour.

Infralog Lorraine : pas d'externalisation totale - externalisation partielle de missions de sécurité

Infrapôle Est Européen :

Les travaux externalisés sont principalement : BML 1er niveau, SPENO, Stabilisation dynamique, entretien des abords, la maintenance des installations non ferroviaires du tunnel de Saverne, et les travaux d'investissement (CDTE, Clim, clôtures, etc)

Infrapôle Rhénan :

Le budget n'est pas reçu à ce jour mais devrait être en continuité de 2015. Pas de chantier en externalisation totale.

6-Y a-t-il des protocoles sécurités en cours sur notre périmètre ? (Pour donner un agrément à une entreprise)

Pas à l'EIC Alsace – Pas à l'Infrapôle Lorraine – Pas à l'Infrapôle Champagne Ardenne

7-Des chantiers Suite Rapide vont se dérouler cette année, sont-ils clef en main ? L'encadrement de la région va-t-il être sollicité ?

EIC Alsace :

Pas de sollicitation particulière de l'encadrement pour les deux chantiers de Suite Rapide de 2016.

Infrapôle Est Européen :

Pas de chantier de renouvellement prévu en 2016.

Infrapôle Lorraine :

Des chantiers de Suite Rapide vont se dérouler cette année sur la Ligne 095 000 CONFLANS, ils ne sont pas clef en main et l'encadrement est en cours de définition.

Infrapôle Champagne Ardenne :

Pas de suite rapide sur l'établissement cette année.

Infrapôle Rhénan :

RVB L70000 et L115000 : SR2 clé en main de S 40 à 50

L'encadrement de l'UP travaux sera sollicité.

8-La délégation souhaite connaître les résultats de l'Audit ASNO sur l'infrapole Lorraine. Sa mise sous tutelle par la DMT NEN est-elle levée ?

L'audit ASNO a eu lieu sur l'Infrapôle Lorraine du 1 février au 16 février 2016.
Le rapport définitif est en cours d'élaboration. La cotation est stable par rapport à l'audit ASNO de mars 2014 (acceptable en management, presque moyen en opérationnel). Des points mensuels avec la DMT NEN restent prévus.

9-La délégation souhaite savoir si le RH281 est devenu applicable à réseau ?

Le RH 0281 qui porte sur la cessation de fonction des agents du cadre permanent – départ volontaire est un texte qui s'applique à l'ensemble du GPF.

Il est précisé dans l'article 1 « Personnel concerné » que :

« Sont concernés les agents du cadre permanent appartenant à des établissements et à des catégories d'emplois comportant des excédents d'effectifs, dans le cadre de mesures d'adaptation et d'évolution de l'emploi, et qui optent pour un départ volontaire avec l'accord de l'entreprise. »

Toutefois, les critères (excédent d'effectifs) repris dans cet article ne correspondent pas à la situation actuelle des établissements de SNCF Réseau. De fait le RH 0281 n'est mis en œuvre que dans des situations très locales.

Concrètement, c'est au niveau du siège SNCF Réseau (Emploi - Formation - Réglementation) que peut être instruite l'application du RH281.

Lors de ses premières applications la direction nous a certifié que le RH281 n'était pas applicable à Réseau, il semble que la situation ait changé…Cependant pour l'UNSA Ferroviaire, l'attribution de cette prime au départ n'est pas clairement définie. Elle devient une prime de départ attribuée au bon vouloir du DET !

10- La délégation UNSA Ferroviaire demande pour quelle (s) raison (s), certaines candidatures de poste à la BEC sont conditionnées à :
Trouver un remplaçant et/ou échanger avec un agent de l'établissement intéressé ?
Quels sont ces postes dits « stratégiques » ?

Les lignes managériales et RH gèrent les parcours professionnels des salariés sous leur responsabilité et décident de la gestion de leurs équipes.

Pour l'UNSA, la gestion des équipes se fait trop souvent au détriment de la carrière des agents. Elle ne tient pas compte de la GPEC ainsi que des travaux à réaliser.

11-La délégation UNSA Ferroviaire souhaite savoir s'il existe une directive M&T qui demande de prioriser une embauche externe avant d'offrir les postes vacants à des cheminots

Il n'existe pas une telle directive. Les recrutements s'effectuent prioritairement au Cadre dit Permanent comme indiqué dans l'article 2 de l'accord collectif concernant le recrutement dans le groupe public ferroviaire et la mobilité inter EPICs signé le 30 décembre 2015.

Les faits démontrent malheureusement le contraire.

12-Pourquoi les prescriptions du TP dans l'attribution des postes ne sont pas respectées à L'Infrapole LORRAINE ?
-Poste pas tenu entre 4 à 5 ans, mais les personnes peuvent postuler ailleurs !

Les prescriptions comme le terme l'indique donnent l'orientation de l'entreprise. Le principe de subsidiarité qui s'applique aux établissements les autorise à des adaptations locales. Dans certains cas, l'intérêt du service peut primer sur les principes de base.

Conclusion : les DET font ce qu'ils veulent ! La fameuse autonomie mal utilisée !

13-L'embauche externe doit-elle être priorisée avant d'offrir les postes à des cheminots ?
-un ancien cheminot ayant démissionné va être repris en CDD (avec une embauche future) ce poste ne pourrait-il pas déjà être proposé aux cheminots ?

Il n'existe pas une telle directive. Les recrutements s'effectuent prioritairement au Cadre dit Permanent comme indiqué dans l'article 2 de l'accord collectif concernant le recrutement dans le groupe public ferroviaire et la mobilité inter EPICs signé le 30 décembre 2015.

Vos élus UNSA Ferroviaire auront à cœur de défendre vos intérêts.

N'hésitez pas à leur faire remonter vos questions et difficultés.

RAWOLLE Régis (Infralog Lorraine)
STRICHER Pascal (Infrapole Rhénan)
THEVENARD BERGER Benoit (Ifp Lorraine)
SCHMITT Pascal (Eic Lorca)
BOULIERAC Jean Luc (Eic Alsace)
SERGENT Thierry (Eic Lorca)
HENER Evelyne (Infrapole Rhénan)
VOYE Jacques (Infrapole Rhénan)
ANDRES Eric (Infralog Lorraine)
MOIOLI Valérie (Eic Lorca)
PFEIFFER Pierre (Infrapole Rhénan)
REMOND Marian (Infralog Lorraine)
GEBUS Fabien (Eic Alsace)
BESSAA Morad (Infrapole lorraine)
VIVES Béatrice (Eiv St Dizier)
EL OMRI Rachide (Infrapole Rhénan)
NOWICKI Pierre (Eic Lorca)
DETHOREY Stéphane (Infrapole Rhénan)
BENDER Pascal (Infrapole Rhénan)
MATHIS Didier (Infralog Lorraine)
SPRUNCK Manuel (Eic Lorca)
FAIVRE Patrick (DT Alca)

.

L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, travaille à votre service.